**Annexe 2 - Circ. n° 77-2021**

M.

Nom

Adresse Employeur

Lieu,

Le

**Objet** : Demande d’autorisation d’absence

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales concernant le congé de formation économique, sociale et syndicale[[1]](#endnote-1) (article L. 2145-5 du code du travail), j’ai l’honneur de vous demander une autorisation d’absence du 21 au 25 juin 2021 (5 jours) pour participer à une session d’études syndicales organisée par le secteur des Affaires juridiques et du droit syndical de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE.

Dans l’attente d’une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature

1. L’ordonnance 2017-1386 du 22 septembre dans son article 6 (JO du 23 septembre 2017) a modifié les règles régissant jusqu’alors les pertes de salaire dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale. Ainsi, l’article L. 2145-6 alinéa 1 est rédigé comme suit :

   « *le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a* ***droit au maintien total par l’employeur de sa rémunération* ».** [↑](#endnote-ref-1)